

Réunions publiques

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
du Pays de Montsalvy

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document de planification qui régit le droit des sols à l'échelle intercommunale en identifiant des zones et des secteurs possédant des règlements spécifiques.

Il implique l'établissement d'un projet de territoire qui définira les orientations de son développement à moyen terme.

Son élaboration se fait en lien avec les Personnes Publiques Associées (DDT, Chambres consulaires, Conseil départemental...) et associe la population au travers d'un dispositif de concertation.

Les habitants de la Communauté de communes sont conviés à une réunion publique afin de prendre connaissance du projet de PLUi en passe d'être arrêté. Le règlement et le zonage qui définissent les droits d'occupation du sol leur seront présentés, ainsi que les différentes Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définissent les règles d'aménagement des nouvelles zones à construire.

Trois réunions sont organisées pour couvrir l'ensemble de l'ex-Communauté de communes du Pays de Montsalvy ; elles se tiendront :

Le mardi 26 mars 2019 à 20h à la Mairie de Montsalvy (salle du Conseil)

Le jeudi 28 mars 2019 à 20h30 à Cassaniouze (salle multiactivités)

Le jeudi 4 avril 2019 à 20h à Lafeuillade-en-Vézie (foyer)

La concertation du public

L'article L.103-2 du Code l'urbanisme stipule que « [Le Plan Local d'Urbanisme fait] l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. »